S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 €
Siège social :
20 rue Lawrence Durrell
Immeuble Le Moitessier
84 140 AVIGNON
SIRET : 47918178600027
NAF : 7022Z

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Fait à Avignon, le 31 janvier 2026

Madame Zélie MAINDIAUX,
Madame Nathalie MAINDIAUX, chère associée,

Vous êtes convoquée à une assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le 15 février 2026, à 20 heures à BLAUVAC 84570, 231 route de Saint Estève, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du gérant,
- Nomination d'une nouvelle gérante
- Non renouvellement du commissaire aux comptes
- Enregistrement de la fermeture du bureau d'Apt
- Déménagement du siège social
- Pouvoirs pour formalités

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous pouvez vous y faire représenter. A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de procuration à remettre à votre mandataire, ou à retourner au siège, dûment complétée et signée.

Madame Zélie MAINDIAUX est invitée à cette AGE, étant concernée par les décisions qui doivent y être prises, et son accord formel, entier et complet devant être exprimé.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués

La gérance.

S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 €
Siège social :
~~20 rue Lawrence Durrell~~
~~Immeuble Le Moitessier~~
~~84 140 AVIGNON~~
~~SIRET : 47918178600027~~
~~NAF : 7022Z~~

231 route de Saint Estève
84570 BLAUVAC
à partir du 1 avril 2026

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, et le quinze février, à vingt heures, les associés de la société S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON, au capital de 8000 Euros divisé en 400 parts de 20 Euros chacune, dont le siège social est situé à 84 140 AVIGNON, se sont réunis à Blauvac sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-François MAINDIAUX gérant, après avoir déclaré qu'il possède personnellement 380 parts, et constaté la présence de Madame NATHALIE MAINDIAUX, propriétaire de 20 parts.

Le président constate que 100 % des parts sont représentées, soit 400 parts

Le président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François MAINDIAUX.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :
- Démission du gérant,
- Nomination d'un nouveau gérant
- Pouvoirs pour formalités
- Déménagement du siège social

PREMIERE RESOLUTION : CESSATION DES FONCTIONS DU GERANT

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Jean-François MAINDIAUX de ses fonctions de gérant à compter du 31 mars 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de gérant Zélie MAINDIAUX, née le 02 août 1999 à Carpentras, et demeurant 7 rue Puits Gaillot, 69001 Lyon, pour une durée indéterminée à compter du 01 avril 2026.

La nouvelle gérante Zélie MAINDIAUX déclare accepter ses fonctions et certifie n'être frappée d'aucune interdiction de gérer. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les statuts de la SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON demeurent inchangés, hormis l'adresse du siège.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la modification de la rémunération des gérants successifs qui sera pour l'exercice 2026 de 0 €. Cependant la gérance a droit au remboursement des frais inhérents à la gérance et ses frais professionnels sur présentation des justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le déménagement du siège et établissement principal au 231 route de Saint Estève 84570 BLAUVAC, et la fermeture du siège d'Avignon Agroparc, 20 rue Lawrence Durrell, à la date du 01 avril 2026. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toute formalité légale, notamment auprès du guichet unique des formalités des entreprises géré par l'INPI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

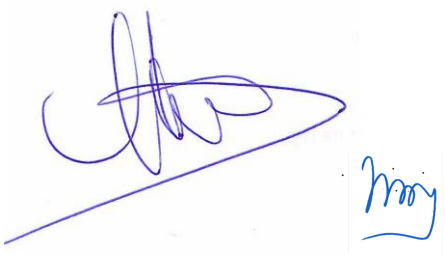
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Fait à Blauvac, le 15 février 2026 à 21 heures.

Jean-François MAINDIAUX Zélie MAINDIAUX Nathalie MAINDIAUX







Signé électroniquement par
Jean-François MAINDIAUX
Le 24/03/2026 à 12:10